



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 OCTOBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0358**

Objet : Attribution de subventions à la SCIC French Tech in the Alps-Grenoble

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 OCT. 2023

et publié le

23 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 16 octobre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 octobre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Christelle MEGRET à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Anne-Françoise BESSON, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

French Tech in the Alps-Grenoble a été établie pour animer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé dans le cadre de l'appel à projets « French Tech ».

Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été établis :

- Animation : un écosystème numérique attractif, animé, coordonné, productif de valeurs et de talents, une place de marché fluide et dynamique où les parties prenantes se rencontrent, dialoguent et progressent rapidement, un marché de l'emploi local fluide et riche en compétences où groupes, PME et laboratoires échangent du personnel ;
- Accélération : un référent reconnu à l'extérieur et une marque de qualité pour les projets entrepreneuriaux grâce au label French Tech, synonyme de sérieux et de qualité, apporteur de ressources aux entrepreneurs ayant un projet ambitieux ;
- Attractivité / Internationalisation : une source de produits et de services innovants pour notre commerce extérieur.

A la suite de l'association de préfiguration, la SCIC French Tech in the Alps-Grenoble a été créée en novembre 2015. Par délibération en date du 7 décembre 2015, le Grésivaudan est entré au capital de la SCIC French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer à French Tech in the Alps-Grenoble une subvention de 10 000 €.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal – article 6574 – analytique ECOSUB – Gestionnaire Economie.

Celle-ci lui permettra de réaliser ses actions clés pour 2023 et notamment :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire et relayer les initiatives mises en place par la Mission French Tech, tant au niveau national que local,
- Faire le lien entre les acteurs publics et les startups, en organisant des réunions thématiques (aides, financement, accompagnement...) ou bien des rendez-vous individuels,
- Assurer un rôle actif au sein de l'accélérateur du fonds d'investissement patient CoopVenture,
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations,
- Etudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin. En 2023, la French Tech Alpes Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau,
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales de dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry, l'organisation à la soirée de l'ESS qui fait écho à « 2 jours pour l'impact » porté par French Tech in the Alps-Annecy à l'automne 2022 (événement de rencontres business entre, d'un côté,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

des startups et jeunes entreprises innovantes de l'ESS et de l'autre, des ETI aux grands groupes qui ont des besoins RSE). Le Grésivaudan est associé à l'organisation de cet évènement.

- Contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement les services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire,
- Contribuer au déploiement de la deuxième édition du French Tech Summit, l'évènement phare de la French Tech in the Alps à destination de l'écosystème startup,
- Contribuer à la poursuite et à la structuration du projet FAISE qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation,
- Continuer à contribuer à la promotion du premier Guide des métiers en startups, édité au dernier trimestre 2022. Cet outil a pour objectif de faire connaître les métiers en startup à travers des interviews d'entrepreneurs et de salariés locaux. Ce guide et ses podcasts associés sont destinés aux jeunes et aux personnes en reconversion.
- Réaliser avec French Tech in the Alps la troisième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble

Par ailleurs, French Tech in the Alpes-Grenoble coordonne aujourd'hui la rédaction d'un guide, qui sera régulièrement mis à jour et dans lequel elle identifiera l'ensemble des acteurs de l'écosystème alpin qui peuvent répondre aux interrogations et besoins des primo-entrepreneurs.

Ce faisant, elle ambitionne de rendre plus appréhendables les étapes-clés de la création d'entreprise innovante et de mettre à disposition de chaque porteur de projet les meilleurs accompagnements possibles, étape après étape, en partant de ses besoins.

Afin de contribuer à la création, la publication et la promotion du premier guide de l'entrepreneur dont la sortie est prévue en octobre 2023, il est proposé de financer celui-ci à hauteur de 5 000 €.

Ce guide sera ensuite mis à jour et édité de façon annuelle.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal – article 6574 – analytique ECOSUB – Gestionnaire Economie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

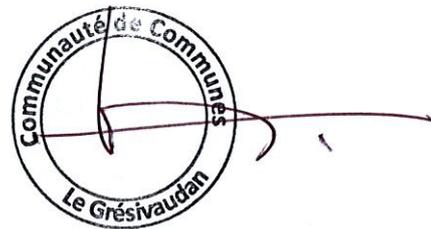
- **D'attribuer à la SCIC French Tech in the Alps-Grenoble :**
 - o **une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2023,**
 - o **une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € pour la mise en place du guide de l'entrepreneur,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 OCT. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION

Entre la Communauté de communes Le Grésivaudan et French Tech in the Alps- Grenoble

N°.....

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération n°.....

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,
Et :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble
Représentée par son Président, Monsieur **Romain GENTIL**
Dont le siège est situé à « Le Totem French Tech Alpes – Grenoble » 16 boulevard Maréchal Lyautey
38000 Grenoble

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble (ex SCIC Digital Grenoble) a été mise en place en novembre 2015, à la suite de l'association Digital Grenoble constituée en décembre 2014 suite à la labellisation « Métropole French Tech » obtenue en novembre 2014.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la Communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €, soit 250 parts.

Ladite labellisation a été reconduite en 2016 et étendue à l'alliance *French Tech in the Alps* regroupant les initiatives *French Tech* d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de Valence-Romans.

En avril 2019, l'alliance French Tech in the Alps a été relabellisée pour devenir une « Communauté French Tech » et une « Capitale French Tech ». Afin de finaliser ce processus, les 4 structures de l'Alliance French Tech in the Alps vont se constituer en une association de loi 1901 sans perdre leur structure en propre et leur indépendance.

En 2021, le Genevois Français rejoint l'alliance French Tech in the Alps.

Cette même année, le nouveau Comité Exécutif de French Tech in the Alps-Grenoble a décidé d'inscrire ses actions dans la continuité des précédentes mandatures, tout en prenant des engagements forts auprès des entrepreneurs et pour continuer de faire converger numérique et société. Engagements qui apparaissent dans la vision de la coopérative :

Pour faire ensemble de Grenoble-Alpes un territoire où l'innovation est un vecteur de transformation positive de la société.

Notre ambition est d'être dès 2022, identifiés comme une ressource phare par 100% des startups de notre territoire tout en incarnant la voie d'un numérique souhaitable : inclusif, coopératif, soutenable.

En 2022, un nouveau Comité Exécutif est élu pour 2 ans. Il est composé d'un président, Romain Gentil, qui entame un deuxième mandat et d'une équipe composée de 12 membres dont 4 sont nouveaux. Le Comité inscrit ses actions dans la continuité des précédentes mandatures.

Début 2023, la Mission French Tech réitère de nouveau sa confiance auprès de la capitale alpine pour une nouvelle période de trois ans (2023-2025). A cette occasion le nom de la capitale évolue et devient « La French Tech Alpes ».

La mission de La French Tech Alpes sur les 3 prochaines années sera d'œuvrer à *une French Tech plus souveraine, plus diverse, plus paritaire et moteur de notre transition écologique.*

Du côté de la French Tech Alpes Grenoble, 2023 est l'occasion de réélire son Conseil de Surveillance. Parmi eux, 7 membres siégeant de droit : la Communauté de communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la Caisse des dépôts, la CCI, Grenoble INP, et Jean-Pierre Verjus président d'honneur. Siègent à leur côté trois personnes élues en qualité de personnes physiques : Geneviève Fioraso, Jean-Louis Brunet et Didier Chaminade (actuellement président d'Inovalée).

2023 est aussi l'occasion pour la French Tech Alpes Grenoble de définir une feuille de route ambitieuse orientée autour de 3 axes prioritaires :

- Ancrer la French Tech et son Totem comme Hub incontournable de la création d'entreprise
 - o Un nouveau positionnement entrepreneurial fort et assumé du Totem (création d'un hub dédié à la création et à l'accompagnement)
 - o Croissance de l'activité événementielle à destination des entrepreneurs (Apéro-Pitch, C-Level, etc.)
 - o Renforcement de la capacité d'accueil et d'aiguillage des primo-entrepreneurs
- Étoffer nos programmes et nos actions à destination directe des entrepreneurs
 - o French Tech Tremplin, programme pour diversifier les profils dans la Tech - nouvelle promotion à la rentrée 2023
 - o Publication du guide de l'entrepreneur innovant alpin
 - o Faire de French Tech Central un programme de référence pour les startups en développement et les services publics
- Renforcer la valeur, réelle ou perçue, de la FT pour son écosystème, ses partenaires, ses sociétaires
 - o Améliorer notre lisibilité au sein de l'écosystème de l'accompagnement et sa compréhension
 - o Veille et sensibilisation : prospective et mise en visibilité de l'écosystème startups
 - o Publication du Panorama #3
 - o 1er Conseil des Partenaires Stratégiques (CPS) réalisé avec de grands partenaires privés

Le modèle économique de French Tech in the Alps-Grenoble demeure multiple. Il consiste, d'un côté, à utiliser le capital pour accélérer des projets d'intérêt collectif dans le domaine de l'innovation et de la tech. De l'autre, French Tech in the Alps-Grenoble a également la gestion et la charge financière du lieu d'animation le Totem. Aussi, elle opère pour le compte de la Mission French Tech des programmes nationaux déployés localement pour lesquels elle est rémunérée. Enfin, afin de financer les outils, les animations et les services aux entreprises et aux entrepreneurs, elle noue également des partenariats financiers et en nature avec des partenaires privés. La French Tech in the Alps-Grenoble a obtenu de la part de l'Etat via le French Tech Community Funds 2 en 2022-2023 le soutien financier de projets comme le Guide de l'entrepreneur alpin innovant.

Cette feuille de route est construite en complément de la mission fixée par la Mission French Tech à savoir :

« La French Tech » : c'est le mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders.

Notre mission : Faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les startups qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens. C'est prôner l'innovation par les startups et sensibiliser les élus, écosystèmes et citoyens aux enjeux du numérique et des nouvelles technologies.

3 axes prioritaires :

PEOPLE - Talents, Parité & Diversité

IMPACT & TECH FOR GOOD - Transition écologique et ESS

INDUSTRIE & SOUVERAINETÉ - Innovations de rupture et start-up industrielles.

La présente convention ne concerne que les activités propres à l'agglomération Grenobloise.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à animer l'écosystème tech local.

En contrepartie, la Communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir French Tech in the Alps-Grenoble pour le montant indiqué à l'article 2.

Article 2 : Montant

Une subvention de 10 000 € a été fixée pour l'année 2023, à celle-ci s'ajoute une subvention exceptionnelle de 5 000 € dans le cadre de la première édition du Guide de l'entrepreneur alpin innovant (voir article 5).

Cette somme sera versée, par Le Grésivaudan à French Tech in the Alps-Grenoble dès la signature de la présente.

Article 3 : Durée

La présente convention sera exécutoire à compter de sa notification et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 4 : Modalités de la convention

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2023 est de poursuivre l'animation de l'écosystème tech et innovant local et de son bâtiment Totem. Cet objectif général se décline de la manière suivante :

Dispositifs nationaux déployés sur le territoire :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, le French Tech Visa, French Tech 2030, French Tech Seed, Bourses French Tech et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech. Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises (parmi elles Kalray (qui est basée dans le Grésivaudan). Sylfen est également labellisée French Tech
- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation), French Tech Rise (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et un événement exclusif de rencontre entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux)
- Promouvoir les actions de FAISE qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation. Les enjeux principaux du projet sont de trouver un modèle économique lui permettant d'étudier ses impacts pour le territoire de l'agglomération grenobloise pour lui assurer une pérennité ; contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement des services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire,

Dispositifs grenoblois ou alpin déployés sur le territoire :

- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin. En 2023, la French Tech Alpes Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau. Le partenariat entre la French Tech Alpes Grenoble, au travers de Territoires Solutions et la Banque des Territoires a pour objectif de mobiliser le réseau et les expertises de la French Tech pour identifier ou faire émerger de nouvelles solutions, et aussi d'intégrer les différents niveaux de réflexion des parties prenantes engagées autour de ce sujet majeur.
- Étudier et assurer l'équilibre économique du Totem mais aussi son rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial à Grenoble.
- Au-delà des événements et de sa présence au sein de son lieu Totem, étudier comment le rôle de sensibilisation et d'information sur l'écosystème entrepreneurial et d'innovation de la French Tech in the Alps Grenoble peut ruisseler davantage sur le Grésivaudan. Notamment en étudiant la possibilité de proposer des permanences des membres de l'équipe opérationnelle dans des lieux basés sur le territoire (Tarmac G, Au Perchoir, etc) ou en co-organisant et participant à des événements d'acteurs implantés dans le Grésivaudan (Tarmac, Initiatives Grésivaudan Isère, etc)
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry, l'accueil de la soirée de l'ESS du Pacte Economique Local qui fait suite et écho à « 2 jours pour l'impact » porté par French Tech in the Alps-Annecy à l'automne 2022 (événement de rencontres business entre, d'un côté, des startups et jeunes entreprises innovantes de l'ESS et de l'autre, des ETI aux grands groupes qui ont des besoins RSE). Le Grésivaudan est associé à l'organisation de cet événement.

- Contribuer au déploiement de la deuxième édition du French Tech Summit, l'événement phare de la French Tech in the Alps à destination de l'écosystème startup. Cette édition a eu lieu le 4 juillet 2023 au Château de Sassenage. Cet événement se veut annuel. L'édition 2024 aura lieu sur un autre territoire de l'arc alpin.

Projets/Livrables grenoblois et alpin

- Continuer à contribuer à la promotion du premier **Guide des métiers en startups**, édité au dernier trimestre 2022. Cet outil a pour objectif de faire connaître les métiers en startup à travers des interviews d'entrepreneurs et de salariés locaux. Ce guide et ses podcasts associés sont destinés aux jeunes et aux personnes en reconversion.
- Réaliser avec French Tech in the Alps la troisième édition du **panorama des startups** qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble. Le Grésivaudan est associé à cette démarche.

Projets essayés pour lesquels la FT Alpes Grenoble demeure un interlocuteur privilégié :

- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel Le Grésivaudan est associé),
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques .

Article 5 : Attribution d'une subvention exceptionnelle

En 2023, La French Tech in the Alps-Grenoble ré-affirme son engagement auprès des entrepreneurs et l'écosystème ainsi que son rôle de fédérateur et d'aiguilleur des entrepreneurs innovants sur le territoire.

La French Tech Alpes Grenoble est un acteur incontournable du sillon alpin, pleinement engagée dans son écosystème, remplissant une mission d'intérêt collectif voire d'intérêt général : fédérer les différents acteurs du territoire pour faciliter la création et le développement de startups et d'entreprises innovantes.

Fidèle à ses objectifs, elle coordonne aujourd'hui la rédaction d'un Guide, qui sera régulièrement mis à jour et dans lequel elle identifiera l'ensemble des acteurs de l'écosystème alpin qui peuvent répondre aux interrogations et besoins des primo-entrepreneurs. Elle se positionne ainsi comme une facilitatrice, qui apporte de la visibilité, de la lisibilité et de l'efficience, tout en créant du lien par la mise en relation des acteurs de l'écosystème.

En faisant cela, elle ambitionne de rendre plus appréhendables les étapes-clés de la création d'entreprise innovante et de mettre à disposition de chaque porteur de projet les meilleurs accompagnements possibles, étape après étape, en partant de ses besoins.

Elle souhaite également mettre en lumière son action et la valeur ajoutée des programmes nationaux de la Mission French Tech dont elle est le "bras armé" localement, mais aussi des projets et dispositifs qu'elle développe sur son territoire.

Afin de contribuer à la création, la publication et la promotion du premier Guide de l'entrepreneur alpin innovant dont la sortie est prévue en octobre 2023, Le Grésivaudan souhaite apporter une aide additionnelle à la French Tech Alpes Grenoble. Ce Guide sera ensuite mis à jour et édité de façon annuelle.

Présentation détaillée du projet en annexe.

Article 6 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La Communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, French Tech in the Alps-Grenoble doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

Article 7 : Communication

French Tech in the Alps-Grenoble fera apparaître le logo de la Communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 9 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, **le xx octobre 2023,**

Pour la Communauté de communes

Le Président,

**Henri
BAILE,**

Et par délégation
Le Vice-Président en charge de
l'économie et du développement industriel

Jean-François CLAPPAZ

-

Pour French Tech in The Alps-Grenoble

Le Président,

Romain GENTIL,